

Comptabilité financière

Sujet B Rose

COURS DE MADAME CLOET ET MONSIEUR PIERRE ASTOLFI

EXAMEN DE JANVIER 2022

DUREE 1h45

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

AUCUN MODELE DE CALCULATRICE AUTORISE

AUCUN OBJET CONNECTE AUTORISE

(Le sujet en tient compte)

Le sujet est composé de 3 thèmes. Une partie se rapporte aux écritures courantes (11 questions). Une autre, à l'inventaire (11 questions). Une troisième, à l'initiation financière et aux normes IFRS (11 questions)

Le sujet comporte 33 questions. Chaque question vaut le même nombre de points. Les questions peuvent être traitées dans n'importe quel ordre et sont indépendantes.

Il vous est demandé de bien respecter les consignes inscrites sur la grille de réponses.

Toute proposition juste doit être cochée. Il peut y avoir d'une à cinq propositions justes par question.

La moindre faute entraîne zéro à la question. Il n'y a pas de points négatifs.

Question 1 : Amortissement et dépréciation

- a. L'écriture d'amortissement consiste à débiter un compte de classe 68 et à créditer un compte de classe 28
- b. L'écriture de dépréciation consiste à débiter un compte de classe 68 et à créditer un compte de classe 29, 39, 49 ou 59
- c. L'écriture de dépréciation consiste à débiter un compte de classe 68 et à créditer un compte de classe 29, 39, 49, 59 ou 69
- d. Les amortissements ne concernent que les actifs corporels alors que les dépréciations ne concernent que les actifs incorporels.

Question 2 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. Le stock de matières premières (MP) en début et en fin d'année N est de, respectivement, 50 000 € et 75 000 €. Le stock de produits finis (PF) en début et en fin d'année N est, respectivement, de 440 000 € et 330 000 €.

Au titre des écritures d'inventaire, parmi les écritures suivantes, lesquelles faut-il comptabiliser ?

- a. Crédit d'un compte de stock de MP de 50 000 et crédit d'un compte de PF de 440 000.
Débit d'un compte de MP de 75 000 et débit d'un compte de PF de 330 000.
- b. Crédit d'un compte de stock de PF de 50 000 et crédit d'un compte de MP de 440 000.
Débit d'un compte de PF de 75 000 et débit d'un compte de MP de 330 000.
- c. Débit d'un compte de stock de MP de 50 000 et Débit d'un compte de PF de 440 000.
Crédit d'un compte de MP de 75 000 et crédit d'un compte de PF de 330 000.
- d. Débit d'un compte de stock de PF de 50 000 et débit d'un compte de MP de 440 000.
Crédit d'un compte de PF de 75 000 et crédit d'un compte de MP de 330 000.

Question 3 : La société
destination des entreprises
E. La machine a un
linéaire.

Parmi les affirmations

- a. Le mon
- b. Le mo
- c. Au 3
- d. et à
- e.

Qu
d
e

1) Peut

2) Lo

Question 3 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a acheté une machine le 1^{er} janvier N pour 100 000 €. La machine a une durée de vie économique de 10 ans et est amortie selon un mode linéaire.

Parmi les affirmations suivantes, quelles sont celles qui sont exactes ?

- a. Le montant de l'amortissement cumulé au 31 décembre N+1 est de 10 000
- b. Le montant de l'amortissement de l'année N+1 est de 10 000
- c. Au 31 décembre N+1, l'écriture d'inventaire consiste à débiter le compte 68 de 10 000 et à créditer le compte 28 de 10 000
- d. Au 31 décembre N+1, l'écriture d'inventaire consiste à débiter le compte 68 de 20 000 et à créditer le compte 28 de 20 000
- e. Au 31 décembre N+1, l'écriture d'inventaire consiste à créditer le compte 68 de 20 000 et à débiter le compte 28 de 20 000

Question 4 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. Le 31 décembre N, la société décide de vendre les titres qu'elle détient dans Maplanètebleue et acquis le 1 janvier N-1 pour 100 000 €. Le prix de vente est de 200 000 €.

Parmi les affirmations suivantes, quelles sont celles qui sont exactes ?

- a. La société Verteplanete enregistre une plus-value effective de 100 000 euros
- b. La société Verteplanete enregistre une plus-value de 100 000
- c. La société Verteplanete enregistre une moins-value de 120 000
- d. La société Verteplanete enregistre une moins-value de 120 000

Question 5 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a acquis pour 240 000 HT (288 000 TTC) une machine le 30 septembre N-5. Elle la met en service le 1er octobre n-5. Cette machine, amortissable en linéaire sur 10 ans, est cédée le 30 mai N pour 100 000 HT (120 000 TTC).

Parmi les écritures suivantes, laquelle ou lesquelles doivent être enregistrée(s) le jour de la cession ?

- a. Constatation d'un produit de 100 000
- b. Constatation d'un produit de 120 000
- c. Constatation d'une dotation aux amortissements de 12 000 TTC
- d. Constatation d'une reprise d'amortissement de 10 000
- e. Constatation de la sortie de l'immobilisation pour une valeur brute de 288 000

Question 6 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a facturé la société Sansplomb pour 100 000 € HT en N-2. La créance a été classée en clients douteux fin N-1 et 70% de la créance a été dépréciée. Au 31 décembre N, la créance est irrécouvrable.

Parmi les écritures suivantes, laquelle ou lesquelles doivent être enregistrée(s) fin N ?

- Débit d'un compte de charge pour perte sur créance irrécouvrable pour 100 000 HT et d'un compte de TVA collectée pour 20 000, par le crédit d'un compte 416 client douteux pour 120 000
- Débit d'un compte de charge pour perte sur créance irrécouvrable pour 100 000 HT par le crédit d'un compte 416 client douteux pour 100 000
- Crédit d'un compte de charge pour perte sur créance irrécouvrable pour 100 000 HT et d'un compte de TVA collectée pour 20 000, par le débit d'un compte 416 client douteux pour 120 000
- Crédit d'un compte de charge pour perte sur créance irrécouvrable pour 100 000 HT par le débit d'un compte 416 client douteux pour 100 000

Question 7 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a acquis pour 240 000 HT (288 000 TTC) une machine le 30 septembre N-5. La machine est mise en service le 1er octobre N-5. Cette machine, amortissable en linéaire sur 10 ans, est cédée le 30 mai N pour 100 000 HT (120 000 TTC).

Parmi les écritures suivantes, laquelle ou lesquelles doivent être enregistrée(s) fin N ?

- Débit du compte VCEAC (valeur comptable des éléments d'actifs cédés) pour 128 000 et du compte d'amortissement du matériel industriel pour 112 000, par le crédit d'un compte matériel industriel pour 240 000
- Crédit du compte VCEAC (valeur comptable des éléments d'actifs cédés) pour 128 000 et du compte d'amortissement du matériel industriel pour 112 000, par le débit d'un compte matériel industriel pour 240 000
- Débit du compte VCEAC (valeur comptable des éléments d'actifs cédés) pour 153 600 et du compte d'amortissement du matériel industriel pour 134 400, par le crédit d'un compte matériel industriel pour 288 000
- Crédit du compte VCEAC (valeur comptable des éléments d'actifs cédés) pour 153 600 et du compte d'amortissement du matériel industriel pour 134 400, par le débit d'un compte matériel industriel pour 288 000

Question 8 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a acquis pour 240 000 HT (288 000 TTC) une machine le 30 septembre N-5. La machine est mise en service le 1er octobre N-5. Cette machine, amortissable en linéaire sur 10 ans, est cédée le 30 mai N pour 100 000 HT (120 000 TTC).

Parmi les écritures suivantes, laquelle ou lesquelles doivent être enregistrée(s) fin N ?

- Débit d'un compte de banque pour 120 000 par le crédit d'un compte de TVA collectée pour 20 000 et le crédit d'un compte de PCEA (produits de cession des éléments d'actifs cédés) pour 100 000
- Débit d'un compte de banque pour 100 000 par le débit d'un compte de TVA collectée pour 20 000 et le crédit d'un compte de PCEA (produits de cession des éléments d'actifs cédés) pour 120 000
- Crédit d'un compte de banque pour 100 000 par le crédit d'un compte de TVA collectée pour 20 000 et le débit d'un compte de PCEA (produits de cession des éléments d'actifs cédés) pour 120 000
- Crédit d'un compte de banque pour 120 000 par le débit d'un compte de TVA collectée pour 20 000 et le débit d'un compte de PCEA (produits de cession des éléments d'actifs cédés) pour 100 000

Question 9 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. Le 31 décembre N, la société décide vendre les titres qu'elle détient dans Chiffonsetlingettes et acquis le 1 juillet N-1 pour 200 000 €. La durée de détention des titres est estimée à 10 ans. Le prix de vente est de 300 000 €.

- Au 31 décembre N-1, la société Verteplanète amortit les titres Chiffonsetlingettes pour 10 000
- Au 31 décembre N-1, la société Verteplanète amortit les titres Chiffonsetlingettes pour 20 000
- Au 31 décembre N, la société Verteplanète amortit les titres Chiffonsetlingettes pour 20 000
- Au 31 décembre N, la société Verteplanète fait une plus-value effective de 100 000 euros

Question 10 : La société Verteplanète fabrique et vend des produits d'entretien à destination des entreprises. La société a facturé la société Sansplomb pour 100 000 € HT en N-2. La créance a été classée en clients douteux fin N-1 et 70% de la créance a été dépréciée. Au 31 décembre N, la créance est irrécouvrable.

Parmi les écritures suivantes, laquelle ou lesquelles doivent être enregistrée(s) fin N-1 ?

- a. Débit d'un compte client douteux pour 100 000 et crédit d'un compte client pour 100 000
- b. Débit d'un compte client douteux pour 120 000 et crédit d'un compte client pour 120 000
- c. Crédit d'un compte client douteux pour 100 000 et débit d'un compte client pour 100 000
- d. Crédit d'un compte client douteux pour 120 000 et débit d'un compte client pour 120 000

Question 11 : Etablissement du compte de résultat (A)

- a. Le compte de variation de matières premières est un compte de charges
- b. Le compte de stock de produits finis est un compte de gestion
- c. Le compte réserve est un compte de produits.
- d. Le compte de VMP est un compte de gestion
- e. Le compte de production stockée de produits finis est un compte de charges

Question 12 : Etablissement du compte de résultat (B)

- a. Le compte participation des salariés est un compte de gestion.
- b. Le compte provision est un compte de gestion.
- c. Le compte réserve est un compte de gestion.
- d. Le compte tva à payer est un compte de gestion
- e. Le compte amortissement immobilisations corporelle est un compte de gestion.

Question 13 : La juste valeur :

- a. Correspond à une valorisation au coût historique.
- b. N'est pas une notion du PCG.
- c. Correspond à l'optique de la comptabilité française.
- d. Est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé et un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.
- e. Ce mode de comptabilisation a pu être considéré comme un facteur aggravant lors de la crise économique et financière de 2008.

Question 14 : La C.A.F

- a. La **capacité d'autofinancement** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.
- b. $CAF = \text{produits encaissables} - \text{charges décaissables}$
- c. $CAF = \text{Résultat de l'exercice} + \text{charges calculées} - \text{produits calculés} + VCEAC - PCEA$
- d. Les produits calculés sont tous les produits qui ne se traduisent pas par une rentrée de trésorerie, comme par exemple les reprises de provisions, les reprises d'amortissement... Ce sont des produits non encaissables.
- e. La CAF peut se calculer à partir de l'E.B.E

Question 15 : Les causes de dégradation de la trésorerie.

- a. La diminution du besoin fonds de roulement
- b. Le fait de contracter un emprunt.
- c. La diminution du crédit fournisseur
- d. L'acquisition d'immobilisations
- e. La diminution du fonds de roulement

Question 16 : Les entreprises suivantes doivent impérativement publier leurs comptes sous le référentiel IFRS

- a. Les sociétés qui publient des comptes consolidés, dont le siège social est en France et dont les titres sont cotés sur un marché réglementé
- b. Les sociétés qui publient des comptes consolidés, dont le siège social est en France et dont les titres sont cotés sur un marché régulé
- c. Les sociétés qui publient des comptes sociaux, dont le siège social est en France et dont les titres sont cotés sur un marché réglementé
- d. Les sociétés qui publient des comptes sociaux, dont le siège social est en France et dont les titres sont cotés sur un marché régulé.

Question 17 : Soit la société X qui affiche les agrégats suivants : la marge commerciale de 125, production de l'exercice de 25, production stockée de 5, production immobilisée de 15, et consommation en provenance des tiers de 30

Quelle est la valeur ajoutée de la société X ?

- a. 120.
- b. 140
- c. 100
- d. 105

Question 18 : Les capitaux permanents de X sont de 10 000 €, dont une dette à moins d'un an de 1 000 €. Le montant de ses actifs permanents est de 7 500 €.

Quel est son FRNG (en vision liquidité) ?

- a. 10 000 €
- b. 2 500 €
- c. 1 500 €
- d. On ne peut pas savoir

Question 19 : Le FRNG de Y est de 2 500 € et son BFR est de 3 500 €, capitaux permanents de X sont de 10 000 €, dont une dette à moins d'un an de 1 000 €.

Quelle est la trésorerie nette de Y ?

- a. Trésorerie nette négative de 1 000 €
- b. Trésorerie nette positive de 1 000 €
- c. Trésorerie nette négative de 6 000 €
- d. Trésorerie nette positive de 6 000 €

Question 20 : La société X présente un résultat net après IS de 10 000 €, des dotations aux amortissements de 1 500 € et des loyers de 550 €.

Quelle est la CAF de la société X ?

- a. 8 500 €
- b. 11 500 €
- c. 12 050 €
- d. 7 950 €

Question 21 : Les comptes clients de la société X sont de 200 000 € HT à fin N. Sur ces 200 000 €, 150 000 € ont donné lieu à l'émission d'un effet de commerce. La société X a enregistré un chiffre d'affaires HT de 2 000 000 € en N.

Quel est le délai de règlement des clients de la société X à fin N ?

- a. 36 jours
- b. 30 jours
- c. 43,2 jours
- d. 54 jours

Question 22 : Les écritures courantes comprennent :

- a. Les variations de stocks
- b. L'acceptation
- c. L'endossement
- d. La remise à l'escompte
- e. Les dépréciations de stocks

Question 23 : La régularisation des charges et des produits

- a. La régularisation des charges et des produits est fondée sur le principe d'indépendance des exercices, le principe de spécialisation des exercices et le principe de comptabilité d'engagement.
- b. Une charge constatée d'avance a été constatée en N et concerne en réalité N+1
- c. Une charge constatée d'avance est de classe 6
- d. Un produit à recevoir est de classe 7
- e. C'est généralement l'absence de facture qui génère une charge à payer.

Question 24 : La comptabilité générale

- a. est une obligation légale.
- b. permet de savoir si l'entreprise a fait un gain ou une perte à la fin de l'exercice.
- c. est une comptabilité d'engagements
- d. permet de voir comment évolue le patrimoine de l'entreprise d'une année sur l'autre.
- e. nécessite d'être contrôlée par un commissaire aux comptes dans les SA sous réserves de certains seuils.

Question 25 : Les produits

- a. sont des synonymes d'encaissements
- b. sont des synonymes de recettes
- c. sont des faits juridiques et comptables qui décident en engageant les encaissements
- d. sont généralement des sources de revenus
- e. sont des synonymes de ressources réversibles

Question 26 : La traite

- a. est un effet de commerce
- b. est un synonyme de lettre de change
- c. est moins utilisée en France qu'il y a 20 ans
- d. peut être endossée.
- e. est systématiquement remise à l'escompte.

Question 27 : Les emplois

- a. comprennent les actifs et les charges.
- b. correspondent généralement au crédit.
- c. correspondent généralement au débit.
- d. comprennent le capital.
- e. comprennent les créances clients.

Question 28 : Le fonds de commerce

- a. En l'absence d'une définition juridique, le fonds de commerce est appréhendé par ses éléments constitutifs dont le principal est la clientèle.
- b. Est un synonyme de fonds commercial.
- c. Les éléments corporels comprennent : la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le nom commercial, l'enseigne, les autorisations administratives, les licences, la propriété intellectuelle, les logiciels et les droits d'auteurs.
- d. Les éléments incorporels comprennent : le matériel et l'outillage (ex : machines, matériels de bureau, véhicules...). Ils comprennent également les marchandises, les matières premières, les en-cours de production et les produits finis, c'est-à-dire les stocks.
- e. Le fonds commercial est de classe 1

Question 29 : Le résultat

- a. peut se calculer en faisant la différence entre les produits et les charges
- b. peut se calculer en faisant la différence entre les actifs et les passifs
- c. coïncide nécessairement avec la différence entre les recettes et les dépenses à la fin d'un exercice
- d. est notamment décomposable en résultat d'exploitation, résultat financier et résultat exceptionnel
- e. peut se calculer à partir des compte de situation et à partir des comptes de gestion.

Question 30 : Créée le 1^{er} janvier N, la société "Le Vôte" fabrique et vend des pâtisseries. Elle vous demande d'enregistrer au journal l'opération suivante au brouillon puis de répondre au QCM.

Le 20 janvier, la société « Le Vôte » achète à la société « Tranquidou Bilou » diverses machines. Le montant de la facture s'élève à 30 000 € HT (36 000 € TTC). La société « Le Vôte » règle par traite 16 000 €, 10 000 € par chèque et le solde à crédit.

- a. Le compte matériel industriel, classe 2, est débité pour un montant de 30 000 euros.
- b. Le compte matériel industriel, classe 6, est débité pour un montant de 30 000 euros
- c. Le compte TVA déductible / B&S est débité pour un montant de 6 000 euros.
- d. Le compte fournisseur d'immobilisation E.A.P est crédité pour un montant de 16 000 euros
- e. Le compte client est débité pour un montant de 10 000 euros.

Question 31 : Créée le 1^{er} janvier N, la société "Le Vôtre" fabrique et vend des pâtisseries. Elle vous demande d'enregistrer au journal l'opération suivante au brouillon puis de répondre au QCM.

Le 10 février N, la société "Le Vôtre" vend à "Fistolas" des pâtisseries pour un montant brut de 30 000 € HT. (36 000 € TTC). Une remise de 3 000 € HT figure sur la facture. « Fistolas » règle de la façon suivante :

	Brut TTC	Brut HT	Net TTC	Net HT
Par traite	24 000	20 000	21 600	18 000
A crédit	6 000	5 000	5 400	4 500
Par chèques	4 800	4 000	4 320	3 600
En espèces	1 200	1 000	1 080	900

- Le compte ventes de marchandises est crédité pour un montant de 30 000 euros
- Le compte vente de marchandises est crédité pour un montant de 27 000 euros
- Le compte T.V.A collectée est crédité pour un montant de 6 000 euros
- Le compte T.V.A collectée est crédité pour un montant de 5 400 euros
- Le compte Client EAR est débité pour un montant de 21 600 euros

Question 32 : Créée le 1^{er} janvier N, la société "Le Vôtre" fabrique et vend des pâtisseries. Elle vous demande d'enregistrer au journal l'opération suivante au brouillon puis de répondre au QCM.

Le 12 février, la société « Le Vôtre » tire des traites sur ses clients pour un montant de 4 000€.

- Le compte client est débité pour un montant de 4 000 euros
- Le compte client est crédité pour un montant de 4 000 euros
- Le compte client E.A.R est débité pour un montant de 4 000 euros
- Le compte fournisseur est crédité pour un montant de 4 000 euros
- Le compte fournisseur E.A.P est débité pour un montant de 4 000 euros

Question 33 : Créée le 1^{er} janvier N, la société "Le Vôtre" fabrique et vend des pâtisseries. Elle vous demande d'enregistrer au journal l'opération suivante au brouillon puis de répondre au QCM.

Le 14 février, la banque encaisse des effets à recevoir pour un montant de 1 200 €.

- Le compte banque est crédité pour un montant de 1 200 euros.
- Le compte banque est débité pour un montant de 1 200 euros.
- Le compte client E.A.R est crédité pour un montant de 1 200 euros
- Le compte client est crédité pour un montant de 1 200 euros.
- Le compte client E.A.P est crédité pour un montant de 1 200 euros.